

Frais du Plan d'Épargne Retraite individuel assurantiel*	
<b>Nom du contrat</b>	APICIL CONNECT PER
<b>Distributeur</b>	APICIL CONNECT
<b>Type de contrat</b>	Contrat collectif à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte
Montant minimal de versement initial	300 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	8 € par an prélevés par l'assureur sur les frais de gestion du contrat
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du plan</b>	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,75%
Support unités de compte	0,75%
Gestion pilotée par horizon	+0% supplémentaire sur Frais UC
<b>Frais de gestion des fonds</b>	
1/Gestion libre	
Fonds actions**(moyenne)	1,58%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,72%
Fonds obligations (moyenne)	0,89%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,36%
Fonds immobilier****(moyenne)	1,72%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	4,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,34%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,65%
2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent (moyenne)	1,65%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Profil équilibré (moyenne)	1,65%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Profil dynamique (moyenne)	1,65%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
<b>Autres frais annuels</b>	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	0%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en € )	0%
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0%
nombre d'arbitrage gratuits par an	NA

Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % de l'épargne-retraite constituée ayant servi de base pour déterminer la valeur de transfert. Ce taux est nul au-delà du cinquième anniversaire de l'adhésion.
Frais sur les versements de rente	1,50%
Frais de rachat	0%
<p><b>APICIL Epargne Retraite</b> : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 25 021 455, 50 € Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - RCS LYON 338 746 464. Siège Social : 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. 06/2022 - ER22/FCR0173</p>	
<p>NA : non applicable            *= le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.            **= la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement (FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs.            ***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.            ****=la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.</p>	